

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 7677

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement et le développement des langues régionales. Plusieurs associations lui font part de leur inquiétude concernant l'abandon du pluralisme linguistique par l'affaiblissement des langues régionales. Par ailleurs, il convient de rester attentif aux dangers pour nos cultures, mais aussi pour nos économies et nos politiques, auxquels nous exposerait l'hégémonie de l'anglais, langue nationale actuellement dominante. L'enseignement du breton, du catalan, de l'alsacien, de l'occitan et du basque participe à la sauvegarde de la culture et des identités régionales. Ainsi, la charte des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe, toujours en instance de ratification par la France, garantit-elle sans équivoque le droit à l'enseignement de ces langues. Les régions s'engagent pour le financement d'actions visant à promouvoir les langues et cultures régionales, notamment les actions d'enseignement. Mais l'État doit s'impliquer lui aussi, notamment dans les processus de validations de diplômes. Il semblerait à ce titre nécessaire d'étudier comment un CAPES pour les langues régionales peut être mis en place. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce problème.

Données clés

Auteur: M. Joël Giraud

Circonscription: Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7677 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6268

Question retirée le : 13 novembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)